



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manifestations

Question écrite n° 117764

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'expérience des incidents ayant éclaté en Grande-Bretagne entre le 6 et le 10 août 2011. En effet, après la mort accidentelle d'un citoyen, dans le cadre d'une enquête et d'une intervention policière pour trafic et détention d'armes, une brusque poussée d'émeutes urbaines a éclaté à Londres et dans sa banlieue, ainsi que dans plusieurs grandes villes du Royaume-uni. Les images de ces émeutes ont été très spectaculaires par leur violence, les incendies volontaires contre les véhicules et les biens, notamment commerciaux et immobiliers (immeubles entiers incendiés), mais aussi par la présence très massive de policiers intervenant pour le maintien de l'ordre face à ces manifestants. Malgré cette explosion de violence et de vols, il apparaît heureusement que le Gouvernement a pu éviter les morts d'hommes suite à ces interventions. La méthode britannique semblant être la conjugaison d'un discours de fermeté, très martial, du premier ministre David Cameron et d'une présence très massive de forces de l'ordre pour maîtriser immédiatement les groupes de casseurs, avant qu'ils n'agissent. Ces événements et ces méthodes pourraient donc utilement être étudiés par les autorités françaises, par l'envoi d'une mission spécialisée du ministère de l'intérieur. Il lui demande donc quelle suite il compte donner à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117764

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9713

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)